

QVCT : La Qualité de Vie et des Conditions de Travail

LA QVCT, C'EST QUOI ?

La qualité de vie et des conditions de travail (QVCT) est une notion plurielle, qui englobe divers aspects de la vie au travail : *l'organisation du travail, les conditions de travail, le management et l'engagement, les relations sociales au travail, la gestion des parcours professionnels, etc.*



Elle est le fruit d'une démarche concertée, faisant interagir de nombreux acteurs de l'entreprise : direction, partenaires sociaux, RH, salariés...

Quels sont les enjeux de la QVCT ?

Une démarche de qualité de vie et des conditions de travail doit répondre à **un triple enjeu de performance, de responsabilité sociétale et d'attractivité.**

L'entreprise, pour agir sur la QVCT, doit conjuguer la prise en compte de trois dimensions : les conditions d'emploi et de travail ; la capacité d'expression et d'action ; le contenu même du travail. Par une approche systémique, la QVCT nous invite également à intégrer des sujets sociétaux comme l'égalité professionnelle et la lutte contre les discriminations.

Les conditions d'emploi et de travail recourent :

- l'environnement de travail, c'est-à-dire le lieu de travail, les moyens techniques, l'organisation du travail ;
- les conditions d'emploi, liées au développement professionnel (carrière, formation) ;
- la conciliation entre la vie privée et la vie professionnelle.

La capacité d'expression et d'action sont liées à la qualité des relations de travail et en particulier au :

- soutien managérial (clarté des objectifs, reconnaissance) ;
- soutien des collectifs (solidarité métier, travail en équipe, échanges sur les pratiques...) ;
- travail participatif (groupe de résolution de problèmes, débats sur le travail...) ;
- dialogue social (concertation...).

Le contenu du travail est une composante majeure de la QVCT, qui intègre :

- l'autonomie au travail ou le sentiment de maîtrise, c'est-à-dire le pouvoir d'agir sur les tâches (rythme, organisation, procédure, accès aux ressources, outils...);
- la valeur du travail ou le sentiment d'utilité, qui repose sur la participation à la mission globale de l'entreprise ;
- la valeur du travail perçue par autrui (client, bénéficiaire, hiérarchie, pair...);
- l'intérêt du travail ou le travail apprenant, soit la possibilité de mobiliser ses compétences (relationnelles, émotionnelles, physiques, cognitives...);
- le « travail complet » ou le sentiment de responsabilité, pouvoir évaluer les effets de son travail par rapport au processus global et aux résultats attendus (piloter sa performance).

La QVCT : une négociation obligatoire

C'est en 2015 que l'obligation de négocier la QVT est inscrite dans le Code du travail (loi Rebsamen du 17 août 2015) ; et c'est depuis le 31 mars 2022 (entrée en vigueur de la loi Santé au travail du 2 août 2021) que la négociation a été recentrée sur les conditions de travail (CT) : on négocie désormais la QVCT.

Cette négociation annuelle doit porter sur :

- l'articulation entre vie personnelle et vie professionnelle pour les salariés ;
- les objectifs et les mesures permettant d'atteindre l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (écarts de rémunération, conditions de travail, mixité des emplois, parcours professionnel, etc.) ;
- la lutte contre toute discrimination en matière de recrutement, d'emploi et d'accès à la formation professionnelle ;
- l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés ;
- les modalités de définition d'un régime de prévoyance ;
- l'exercice du droit d'expression directe et collective des salariés ;
- le droit à la déconnexion et la mise en place par l'entreprise de dispositifs de régulation de l'utilisation des outils numériques ;
- et dans les entreprises de plus de 50 salariés dotées d'une section syndicale, les mesures visant à améliorer la mobilité des salariés entre leur lieu de résidence habituelle et leur lieu de travail.

Partenaire de votre vie professionnelle, vos représentants CFTC BP MED participent actuellement à la révision de l'accord Santé.



Vos Délégués Syndicaux



Valérie
ALLODI



Naoufel
BEN ALI



Jean-Philippe
BELOUZE



Ugo
VINCENT

C'est le bon choix